



Chequier voler en 2003 et utiliser en 2009

Par **pimouss16**, le **12/06/2009** à **16:49**

Bonjour, je me suis fait voler un chéquier que j'ai eu en 2003 et aujourd'hui le voleur utilise les chèques que j'ai déposés. J'ai déposé une plainte pour les chèques. La personne qui a voulu encaisser le chèque suite à la vente d'un PC portable lui a été remboursée normalement. J'avais fait opposition, sauf qu'il a porté plainte contre moi car la personne qui a fait le chèque a aussi falsifié mes pièces d'identité. Suite à cela, je suis convoqué au tribunal à 700 km de chez moi pour un chèque impayé. Je ne sais plus quoi faire. Merci de me répondre au plus vite.

Par **Solaris**, le **14/06/2009** à **22:38**

Bonjour,

Présentez-vous à l'audience ou faites-vous représenter par un avocat en justifiant de votre plainte.

Cependant, aviez-vous fait opposition au chèque dès 2003 ou seulement maintenant ?